



Conseil économique et social

Distr. générale
13 mars 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2018

(6 et 7 février 2018)*

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaires de 2018, qui sera présenté en trois parties respectives appelées parties I, II et III. Le rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2018, Supplément n° 14 (E/2018/34/Rev.1-E/ICEF/2018/7/Rev.1)*.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	3
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration	3
B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF	3
C. Adoption de l'ordre du jour	10
II. Délibérations du Conseil d'administration	10
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux trente-neuvième et quarantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.	10
B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF	11
C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF	13
D. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021	15
E. Plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF	16
F. Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration	17
G. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes.	19
H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018	21
I. Questions diverses	22
J. Adoption des projets de décision.	22
K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration.	22
Annexe	
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2018	25

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Tore Hattrem, et à la vice-présidence les représentants permanents suivants : M. Tekeda Alemu (Éthiopie), M. Durga Prasad Bhattarai (Népal), M. Miloš Vukašinić (Bosnie-Herzégovine) et M. Ruben Armando Escalante Hasbun (El Salvador).

B. Déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale de l'UNICEF

2. Le Président du Conseil d'administration a rendu hommage à son prédécesseur, M. Walton Alfonso Webson, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès de l'Organisation des Nations Unies, et salué les contributions des autres membres du Bureau du Conseil d'administration en 2017. Il a par ailleurs félicité la Directrice générale de l'UNICEF, M^{me} Henrietta H. Fore, pour sa récente nomination et souligné que le Fonds bénéficierait grandement de son expérience et de ses connaissances.

3. Selon le Président, la session se tenait à un moment décisif pour les travaux de l'organisation et pour les enfants du monde entier. En effet, en dépit des énormes progrès accomplis à l'échelle mondiale ces dernières décennies, il y avait dans toutes les sociétés des enfants dont la vie et l'avenir restaient marqués par la discrimination, la pauvreté, les inégalités, le manque d'accès à des services de base et les effets des changements climatiques. On assistait de surcroît au plus grand déplacement d'enfants depuis la Deuxième Guerre mondiale. Pour répondre à ces enjeux, l'UNICEF s'appuierait sur son Plan stratégique pour 2018–2021, qui soulignait la nécessité pour l'organisation de protéger les droits de l'enfant dans le contexte du développement comme dans celui des interventions humanitaires.

4. Pour atteindre les ambitieux objectifs énoncés dans le Plan stratégique, il était essentiel de donner suite aux recommandations formulées par les États Membres dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies afin de repositionner le système des Nations Unies pour le développement et de mener à bien les réformes voulues.

5. À cet égard, le Président s'est félicité de l'initiative prise par les présidents des fonds et programmes en 2017, s'est déclaré impatient de la mettre en œuvre et a encouragé la tenue sans tarder de discussions sur les questions ayant trait à la réforme des conseils d'administration.

6. Le Président a indiqué que, dans le cadre de ces discussions, il fallait étudier les moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration de l'UNICEF. Pour ce faire, il s'attacherait à rendre les échanges du Conseil plus efficaces, ouverts et transparents et encouragerait une participation accrue des États Membres.

7. La Directrice exécutive a remercié le Conseil d'administration et le Secrétaire général de lui offrir la possibilité de diriger l'une des organisations les plus importantes au monde et de s'être engagés à mettre leur détermination et leurs idées au service de l'UNICEF et de sa mission ; il n'y avait pas de cause plus noble que la protection de l'enfance. Elle a également remercié ses prédécesseurs, en particulier

M. Anthony Lake, dont la persévérance avait fait de l'organisation un partenaire crédible et respecté de défense des droits de l'enfant et de la jeunesse dans le monde entier.

8. La Directrice a évoqué les voyages qu'elle avait récemment effectués pour se rendre compte de l'action menée sur le terrain par l'UNICEF et s'est dite particulièrement impressionnée, notamment par les activités organisées en matière de santé maternelle et infantile et par les interventions réalisées auprès d'enfants touchés par un conflit armé.

9. La Directrice exécutive a souligné que la seule façon d'offrir au monde un avenir durable était de concentrer les efforts sur les enfants les plus défavorisés, à savoir ceux piégés dans des situations de conflit ou dans la pauvreté ou victimes de discrimination. Ces enfants nous rappelaient les raisons pour lesquelles l'équité était au cœur des objectifs de développement durable et du Plan stratégique, 2018–2021, dans lequel l'accent était mis sur la nécessité d'une coopération continue entre les gouvernements et d'autres partenaires et sur la volonté de mettre en œuvre la réforme du système des Nations Unies proposée par le Secrétaire général. De concert avec les autres organismes concernés, l'UNICEF se conformait aux engagements qu'il avait pris dans le chapitre commun du Plan stratégique, en établissant à l'intention des bureaux de pays des lignes directrices claires et modulables et en tirant parti des divers mécanismes, processus et activités programmatiques existants pour stimuler la collaboration, tout en évitant les doublons. Il étudiait par ailleurs les moyens d'amplifier l'impact de ses travaux sur le développement et de mieux tirer parti de la collaboration. Les initiatives lancées à l'issue de cette réflexion visaient à obtenir des résultats collectifs et à favoriser les efforts conjoints nécessaires à une transformation en profondeur du système, l'accent étant mis sur le continuum opérations humanitaires-développement, et offriraient une base solide pour des partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement et de l'extérieur, notamment les organisations à but non lucratif, les fondations, les administrations nationales et locales et les entreprises internationales, nationales et locales.

10. La Directrice exécutive a fait remarquer que les acteurs du monde des affaires ne se cantonnaient plus à leur rôle traditionnel de donateurs et aidaient l'UNICEF à aller au-devant des enfants et des jeunes par des moyens innovants et plus efficaces. L'organisation allait conclure au moins 30 partenariats intégrés prioritaires avec des entreprises afin d'accélérer l'obtention de résultats bénéficiant aux enfants, notamment en facilitant l'accès à l'éducation dans les communautés difficiles à atteindre grâce à des outils d'apprentissage en ligne ; en réduisant les coûts de l'installation de toilettes et points d'eau dans les camps de réfugiés et les zones défavorisées ; en poursuivant les efforts menés pour mettre en place des marchés des vaccins ; en utilisant des drones pour transmettre dans les régions reculées les résultats des tests effectués.

11. Ces 20 dernières années, l'UNICEF avait contribué à des progrès sans précédent. Ainsi, le nombre de décès d'enfants de moins de cinq ans avait diminué, le taux de scolarisation avait augmenté et les cas de retard de croissance se faisaient plus rares. Toutefois, si la première décennie de vie des enfants était au cœur des préoccupations de la communauté internationale, il restait nécessaire de s'intéresser davantage aux 10 années suivantes. En effet, si l'adolescence ouvrait de larges perspectives, elle était aussi synonyme de très grandes difficultés. Si les tendances actuelles se maintenaient, en 2030, seul un jeune sur 10 aurait acquis les compétences du niveau secondaire dont il avait besoin. Pour faire face à ce problème, l'UNICEF

s'était fixé un objectif ambitieux, à savoir faire en sorte que, d'ici à 2030, tous les jeunes soient scolarisés, suivent une formation ou aient un emploi, l'accent étant mis sur les plus vulnérables, notamment les filles, les enfants déplacés et les enfants vivant dans des situations d'urgence humanitaire. Afin d'atteindre cet objectif, l'organisation collaborerait avec de nombreux partenaires. Comme cela avait été le cas au moment de la révolution pour la survie et le développement des enfants, dans les années 1990, cette collaboration devait, pour être aussi efficace que possible, reposer, entre autres, sur la mise en commun des connaissances, des données, des technologies numériques et des innovations.

12. La Directrice exécutive a exprimé sa gratitude au personnel de l'UNICEF qui était, selon elle, le plus grand atout de l'organisation, et fait savoir que celui-ci l'avait déjà beaucoup impressionnée dans la courte période de temps qui s'était écoulée depuis sa nomination. Elle était résolue à le soutenir afin de lui permettre d'appuyer, à son tour, les enfants et les jeunes du monde entier.

13. La Directrice a également exprimé sa reconnaissance aux comités nationaux et aux millions de donateurs qui contribuaient à la mission de l'UNICEF. Si l'année précédente avait été une année record en matière de collecte de fonds, 70 % des ressources de l'organisation provenant de partenaires gouvernementaux, c'était les comités nationaux qui levaient la majorité des ressources non préaffectées servant à financer le traitement des agents de l'organisation et ses travaux de recherche de pointe. La Directrice a ensuite remercié tous les partenaires et partisans de l'UNICEF pour leurs dons, petits et grands, et pour avoir fait la promotion des droits de l'enfant et de la jeunesse dans leur communauté et dans les allées du pouvoir.

14. Pour terminer, la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir, année après année, manifesté leur attachement à la création d'un monde meilleur pour tous les enfants et de s'être efforcés, au nom de l'UNICEF, d'apporter leur soutien aux enfants et aux jeunes du monde entier.

15. Le Président a ensuite donné la parole à ceux qui souhaitaient faire une déclaration générale.

16. Les délégations ont félicité le Président et les Vice-Présidents du Conseil d'administration pour leur élection et souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive de l'UNICEF. Ils ont également exprimé leur vive gratitude à l'ancien Directeur exécutif.

17. Plusieurs délégations ont souligné que le Plan stratégique devait être mis en œuvre dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment la collaboration à l'échelle du système, qui serait d'une importance critique pour la réalisation des objectifs de développement durable. Certaines délégations ont estimé par ailleurs que l'UNICEF, compte tenu de sa taille, de son influence et de sa solide expérience sur le terrain, devait donner l'exemple aux autres organismes de l'ONU, veiller à ce que sa présence dans les pays de programme soit davantage intégrée et coordonnée, et collaborer avec ces entités pour renforcer le rôle central joué par les équipes de pays et les coordonnateurs résidents ainsi que par les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Notant que l'UNICEF, tout comme d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, pourrait faire l'objet de réformes dans un avenir proche, une délégation s'est félicitée de la position de la Directrice exécutive, qui a souligné que les réformes avaient pour objectif d'améliorer les résultats. Elle a en outre salué la maturité de l'organisation, qui avait acquis une grande expérience sur le terrain, était largement représentée dans

le monde, bénéficiait d'une situation financière stable et mettait en œuvre des approches innovantes pour favoriser le développement durable.

18. Une délégation a souligné que la réforme du système des Nations Unies devait être axée sur le développement, en particulier sur l'élimination de la pauvreté et que des ressources devaient être mobilisées à cette fin. De l'avis d'une autre délégation, l'UNICEF devait se concentrer sur les objectifs de développement durable qui étaient directement liés aux mères et aux enfants.

19. Un groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à jouer un rôle de chef de file dans les activités collaboratives prévues au chapitre commun du Plan stratégique, s'agissant notamment des modalités conjointes de financement, d'analyse, de planification et d'évaluation, en tirant parti de ses avantages comparatifs et de son expérience de la collaboration. Une délégation a ajouté qu'elle espérait que l'UNICEF chercherait activement à conclure des partenariats se complétant et se renforçant mutuellement, plutôt que d'entrer en concurrence avec d'autres parties prenantes. Le groupe de délégations a demandé à être mis au courant, lors de la session annuelle de 2018, des suites données par l'UNICEF au programme de réforme, en lien notamment avec la mise en œuvre du Plan stratégique.

20. Une délégation a souligné que le lancement du Plan stratégique représentait pour l'UNICEF une occasion particulièrement propice de relancer et de préserver les progrès – certes remarquables, mais encore fragiles – obtenus en matière de survie des mères et des enfants, notamment en renforçant les liens existant entre ses programmes de santé et de nutrition. La délégation japonaise a rappelé que le Japon s'était engagé à verser 2,9 milliards de dollars en faveur de l'objectif de la couverture sanitaire universelle dans le monde et a fait savoir qu'il comptait sur l'UNICEF pour promouvoir activement l'instauration de ce système d'assistance sur le terrain, en particulier à l'intention des enfants. La Directrice exécutive a pris note de la contribution annoncée, félicité le pays pour son rôle de précurseur dans le domaine des soins de santé et déclaré que, conjuguée aux programmes de nutrition menés par l'UNICEF, la contribution du Japon aurait un impact majeur.

21. Plusieurs délégations et un groupe de délégations ont appelé l'UNICEF à orienter ses efforts sur les enfants particulièrement défavorisés, conformément au Plan stratégique, certaines d'entre elles notant que les enfants en général représentaient le segment de la société le plus vulnérable et le plus durement touché par la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, la maltraitance, les maladies, la discrimination et les retombées des changements climatiques et des conflits, en particulier dans les pays moins avancés. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était primordial de surveiller attentivement les résultats et de promouvoir une plus grande transparence pour s'assurer qu'une aide était effectivement fournie à ceux qui se trouvaient dans le besoin. La Directrice exécutive a indiqué que l'UNICEF s'efforçait d'avoir accès à davantage de données en temps réel pour mieux évaluer l'avancement des programmes et encouragé le Conseil à lui faire part de toute nouvelle technique mise au point par des entreprises ou des organisations à but non lucratif qui pourrait lui être utile.

22. Les délégations ont réfléchi au double mandat de l'UNICEF, à savoir protéger les droits de l'enfant dans le contexte du développement et dans celui de l'aide humanitaire, ainsi qu'à la meilleure façon d'assurer l'équilibre, la complémentarité et l'efficacité dans ces deux domaines. Une délégation a été d'avis que l'organisation devait chercher à tirer parti des connexions existant entre ses deux mandats pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, tandis qu'une autre

a estimé qu'elle devait montrer la voie en contribuant à renforcer la résilience aux crises ; en mettant l'accent sur la prévention et la recherche d'une solution durable aux situations d'urgence ; en adoptant, en matière d'action humanitaire, une approche novatrice, propre à réduire les cloisonnements et à favoriser la collaboration. Une délégation a déclaré que l'intégration de l'aide humanitaire dans le Plan stratégique en tant que priorité intersectorielle encourageait à la fois le renforcement des liens entre les interventions humanitaires et les efforts de développement entrepris dans des secteurs essentiels, tels que l'éducation, et la fourniture d'une assistance pour répondre à des besoins urgents tout en favorisant le développement durable. La Directrice exécutive a signalé que, pour parvenir à des solutions durables, il importait de tenir compte des besoins de développement dans les programmes humanitaires et que l'UNICEF reverrait ses programmes dans cette optique.

23. Une délégation a signalé que, même si le renforcement mutuel de l'action humanitaire et des efforts de développement était indispensable, l'UNICEF devait éviter d'axer ses activités sur les situations de crise uniquement et se garder d'adopter une démarche privilégiant l'action d'urgence dans les pays en développement qui n'étaient pas en crise. Les problèmes de développement étant universels et se posant aussi dans les pays en paix, il fallait s'abstenir de systématiquement relier aide humanitaire et développement et réserver cette approche aux situations qui s'y prêtaient. La délégation a ajouté que, s'il était certes primordial de mettre l'accent sur la préparation et la résilience face aux situations de crise, les possibilités d'action de l'UNICEF en la matière n'étaient pas infinies. La prévention des conflits était la clef et il s'agissait là d'une tâche qui incombait à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et aux États Membres en particulier.

24. Plusieurs délégations ont souligné qu'en veillant à la cohérence des interventions humanitaires et de développement qu'il menait sur le terrain, l'UNICEF se devait de respecter les principes humanitaires. Une délégation a ajouté qu'il était notamment nécessaire qu'il se conforme au principe de neutralité, adopte une approche non sélective et non politisée de l'aide humanitaire et s'assure que les pays puissent prendre en main les activités de développement, les gouvernements étant, dans ce contexte, ses principaux partenaires.

25. Une délégation a appelé l'organisation à donner suite aux recommandations figurant dans le rapport intitulé « Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016 ». Une autre l'a encouragée à s'assurer qu'elle était à même d'assumer à tout moment son rôle crucial de chef de file, notamment en cas d'urgence, et souligné qu'il importait, à l'échelle du système des Nations Unies dans son ensemble, de renforcer les activités de mise en œuvre, l'évaluation commune des besoins, la coordination, le contrôle technique et, de manière générale, la direction, afin d'aborder les interventions d'urgence de façon plus globale.

26. Une délégation a salué l'engagement pris par l'UNICEF de veiller à la protection des enfants et au respect de leurs droits fondamentaux dans les situations d'urgence, y compris les conflits armés, et ajouté que, compte tenu du nombre croissant de situations de ce type et de leur intensité grandissante, les efforts déployés par l'organisation pour offrir aux enfants de la nourriture, des biens de première nécessité et des soins médicaux, y compris une assistance psychologique, forçaient le respect.

27. Une délégation a fait remarquer que les déplacements de populations dus à des crises humanitaires avaient atteint un niveau sans précédent dans le monde, les

femmes et les enfants étant particulièrement vulnérables, et que certains pays avaient du mal à faire face à l'afflux de réfugiés. Une autre, estimant qu'il était du devoir de chacun de permettre à tous les enfants réfugiés de prendre un bon départ dans la vie, a appelé la communauté internationale à mieux se partager les responsabilités. De l'avis d'une délégation, il fallait accorder la priorité aux jeunes réfugiés et aux jeunes migrants dans les négociations portant sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés, comme le prévoyait la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants (résolution 71/1).

28. Plusieurs délégations ont souligné l'importance d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme, s'agissant notamment de l'égalité des sexes et du handicap, et qu'il était essentiel d'apporter un appui inconditionnel à la Convention relative aux droits de l'enfant. D'autres délégations ont par ailleurs déclaré qu'il fallait insister sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes, ces domaines faisant partie des thèmes intersectoriels du Plan stratégique.

29. Plusieurs délégations ont souscrit à l'approche préventive proposée par le Secrétaire général, qui visait à répondre aux problèmes de santé, d'éducation et de nutrition et à d'autres défis du développement avant qu'ils ne débouchent sur une crise.

30. Une délégation s'est félicitée de l'attention accrue que portait l'UNICEF au développement des jeunes enfants, plusieurs délégations estimant néanmoins qu'il fallait accorder davantage d'importance au renforcement des capacités et à l'autonomisation des adolescents et chercher à répondre à toutes les questions les concernant, qu'elles portent sur leur protection et leur éducation, leur santé sexuelle et procréative ou encore leurs droits. Une délégation a encouragé l'UNICEF à écouter et à faire entendre la voix des enfants plus âgés.

31. Une délégation a souligné qu'un enseignement de qualité, conjugué à des formations techniques et professionnelles, était indispensable pour donner aux jeunes les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi rémunéré leur permettant de sortir de la pauvreté. Une autre délégation a appuyé l'idée selon laquelle l'UNICEF devait participer plus activement à la mise en place d'un système d'enseignement accessible, qui soit axé sur les besoins à long terme du marché du travail, et estimé que ces activités devaient être menées en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Directrice exécutive a fait savoir qu'elle avait discuté avec la Directrice de l'UNESCO de la manière dont les deux organisations pourraient collaborer au service de l'éducation des jeunes.

32. Une délégation a insisté sur le lien qui existait entre la gratuité de l'enseignement pour tous et les efforts déployés par l'UNICEF pour réduire l'impact du VIH et du sida chez les enfants et les adolescents, et considéré l'éducation comme un droit fondamental. Selon une autre délégation, l'enseignement était également extrêmement important dans les situations d'urgence et les crises prolongées et devait être une priorité pour l'UNICEF afin d'éviter de sacrifier des générations entières. Il a par ailleurs été souligné que l'enseignement contribuait à l'édification de la paix et représentait un atout majeur pour la réalisation des objectifs de développement durable.

33. Une délégation a évoqué les risques grandissants que représentaient les nouvelles technologies, notamment l'utilisation d'Internet pour leurrer des enfants

dans l'industrie du sexe, et exhorté l'UNICEF à continuer de chercher des solutions à cette nouvelle problématique.

34. Plusieurs délégations se sont félicitées des efforts déployés par l'UNICEF pour accroître son efficacité, sa rentabilité et son sens des responsabilités, l'une d'entre elles souhaitant néanmoins que l'organisation s'attache davantage à réduire les coûts de gestion, à harmoniser les accords de partenariat, à assurer la transparence et la comparabilité des structures de coûts et à renforcer les mesures en faveur d'une plus grande responsabilisation.

35. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était crucial que l'organisation dispose de ressources financières adéquates, prévisibles, fiables et modulables. Le délégué de la Suède a fait savoir que son pays continuerait de privilégier l'appui de base, tout en fournissant d'autres ressources pouvant être utilisées plus librement, et annoncé que sa contribution à l'UNICEF en 2018 s'élèverait à environ 80 millions de dollars. La Directrice exécutive a remercié la Suède pour son soutien et fait remarquer que l'appui de base était essentiel à la prise de décisions dans tout organisme et qu'il permettait à l'organisation de recruter son personnel, qui représentait sa plus grande force.

36. Une délégation a indiqué que l'UNICEF était parvenu à nouer des partenariats privilégiés dans le secteur privé et à y lever des fonds considérables, qui étaient venus s'ajouter à ses ressources ordinaires et avaient grandement contribué à améliorer la situation des enfants dans le monde entier. Une autre délégation a salué l'initiative sans précédent qui visait à collecter des fonds dans le secteur privé par la voie numérique. Une délégation estimait toutefois qu'il fallait veiller à ce que les priorités de l'UNICEF servent les intérêts des pays bénéficiaires et non ceux d'entreprises et de fonds privés. Ainsi, il importait de s'assurer que l'organisation fonctionne dans un véritable esprit de partenariat social et ne puisse pas être utilisée pour promouvoir des intérêts commerciaux.

37. Plusieurs délégations ont souligné que les objectifs ambitieux du Programme 2030 et du Plan stratégique appelaient à investir davantage dans des interventions porteuses de transformations. Dans cette optique, il était notamment possible de tirer parti du statut normatif unique de l'UNICEF pour modifier les principaux facteurs influant sur les enfants : a) en privilégiant la formulation de conseils pratiques en amont ; b) en sensibilisant le secteur privé et en le mobilisant à des fins autres que financières ; c) en encourageant l'établissement de partenariats multipartites ; d) en stimulant l'innovation. Une délégation a déclaré que l'UNICEF avait un rôle de plaidoyer à jouer dans tous les pays, y compris les pays développés, notamment par l'intermédiaire des comités nationaux.

38. Le délégué de l'organisation World Vision a exhorté les membres du Conseil à suivre de près les débats se tenant au sein de l'Organisation des Nations Unies pour veiller à ce que les droits et le bien-être des enfants soient bien pris en considération lors de la prise de décisions les intéressant. Le Coprésident du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et le représentant de ChildFund Alliance ont tous deux déclaré que les enfants et les jeunes avaient leur mot à dire dans les décisions les concernant et qu'il fallait leur donner la possibilité de participer à la mise en évidence des problèmes et à la recherche de solutions.

C. Adoption de l'ordre du jour

39. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session ([E/ICEF/2018/1](#)).

40. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 37 délégations observatrices, dont 1 organisation intergouvernementale, 1 organisation internationale, 6 organisations non gouvernementales et 14 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs, conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur.

II. Délibérations du Conseil d'administration

A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux trente-neuvième et quarantième réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

41. Le Directeur de la Division des programmes puis la Chef de la Section VIH/SIDA ont présenté le rapport (UNICEF/2018/EB/2).

42. Plusieurs délégations ont salué ce rapport détaillé, qui témoignait du rôle précieux joué par l'UNICEF en tant que co-auteur du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le Conseil d'administration aurait aimé qu'il y soit rendu compte des débats de la quarante et unième réunion du Conseil de coordination du Programme, au cours desquels le déficit budgétaire avait été examiné dans le cadre du nouveau modèle opérationnel.

43. Une délégation a félicité l'UNICEF pour avoir réussi à accélérer l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et a salué l'augmentation de la couverture du traitement antirétroviral chez les femmes dans le monde. Elle a cependant fait remarquer que certaines régions, notamment l'Afrique centrale et occidentale, avaient pris du retard sur les plans individuel et sociétal, ce qui avait de graves répercussions.

44. Plusieurs délégations ont indiqué que, malgré les progrès généraux de la lutte contre le VIH, la prévention des infections à VIH chez les enfants et les adolescents vulnérables stagnait. Un groupe de délégations a salué le rôle moteur joué par l'UNICEF dans le cadre de l'initiative « Tous inclus » et ses efforts visant à intégrer les services relatifs au VIH et à la toxicomanie. Elles ont proposé, pour renforcer les synergies, de relier ces interventions à la Feuille de route de la prévention du VIH pour 2020. Elles ont rappelé qu'il importait de renforcer les systèmes communautaires et les systèmes de santé pour assurer une solution durable, ajoutant que les interventions verticales et fragmentées entravaient l'efficacité de la lutte contre le VIH au niveau national.

45. S'agissant de la prévention de la transmission mère-enfant du VIH, les délégations ont fait observer que le renforcement des liens entre les établissements communautaires était essentiel pour obtenir de bons résultats et ont exhorté à redoubler d'efforts à cette fin. La Directrice associée a répondu que l'intérêt primordial de ces liens résidait dans leur incidence sur la prévention du VIH mais également sur l'accès des femmes aux soins prénatals, le suivi thérapeutique et la proportion de femmes retournant dans les établissements pour accoucher.

46. Le groupe de délégations a également exhorté l'UNICEF à donner plus d'ampleur à d'autres initiatives fructueuses, telles que les plateformes communes de

dépistage du VIH et de la tuberculose et l'intégration du dépistage du VIH dans les services de santé maternelle et infantile, et a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la programmation intégrée en utilisant de nouvelles données factuelles. À leur avis, la prévention primaire du VIH, notamment les interventions biomédicales fondées sur l'observation, était essentielle, surtout chez les adolescents, et elles se sont félicitées de l'appui continu apporté à la protection sociale, notamment au moyen de transferts monétaires, pour permettre aux filles de poursuivre leur scolarité.

47. Plusieurs délégations ont souligné que les différents groupes de la population ne rencontraient pas tous les mêmes obstacles dans le cadre de la lutte contre le VIH : pour les filles et les jeunes femmes en particulier, les efforts de prévention ne donnaient pas de résultats. Il était donc crucial que les programmes de l'UNICEF fassent progresser l'égalité des sexes et renforcent les liens entre la prévention du VIH et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation ; l'éducation sexuelle complète ; et la violence à l'égard des femmes. Il a été souligné que cette programmation intégrée permettait d'assurer l'efficacité, mais également de fournir aux adolescents des informations, des connaissances et des services, y compris des mesures prophylactiques, pour mieux se protéger du VIH et éviter les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles. Cette méthode impliquerait de remettre en question les normes sociales et les structures sexospécifiques.

48. Notant les difficultés financières récentes du secteur, le groupe de délégations a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour atténuer les conséquences de la réduction des budgets en redistribuant les ressources internes et en continuant d'intégrer les travaux relatifs à la lutte contre le VIH/sida dans l'ensemble de l'organisation. Elles ont également noté les progrès réalisés concernant les nouvelles enveloppes allouées aux pays et était impatient de recevoir des états mis à jour des enseignements tirés. Elles ont demandé des renseignements sur la façon dont les enveloppes permettraient de résoudre des difficultés majeures, compte tenu de la situation dramatique des femmes, des enfants, des jeunes femmes et d'autres populations clés dans de nombreuses régions du monde. Le représentant de l'ONUSIDA a répondu que ces enveloppes favorisaient le déploiement des ressources là où elles étaient nécessaires et que l'ONUSIDA recensait les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette initiative afin de contribuer au processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies. La Directrice associée a indiqué que l'UNICEF se félicitait que les ressources soient distribuées au niveau national, ce qui lui permettait de recentrer ses efforts et de chercher des solutions distinctes et adaptées au contexte local.

49. Le groupe de délégations a encouragé toutes les organisations parrainant l'ONUSIDA à s'efforcer de communiquer les résultats de manière plus stratégique, y compris les résultats de la Coalition mondiale pour la prévention du VIH.

B. Exposé oral sur l'action humanitaire de l'UNICEF

50. Après les observations préliminaires de la Directrice générale adjointe chargée des programmes, la Directrice du Bureau des programmes d'urgence a fait le point de l'action humanitaire de l'UNICEF. Un document d'information (UNICEF/2018/EB/3) avait été distribué.

51. À l'occasion des déclarations générales faites à l'ouverture de la session, plusieurs délégations ont salué les travaux et le rôle moteur de l'organisation dans le

domaine de la protection des enfants, en particulier dans les situations d'urgence et d'autres crises humanitaires.

52. Un groupe de délégations a reconnu que le nombre de crises humanitaires complexes et de grande ampleur n'avait cessé d'augmenter au cours de l'année écoulée et que l'UNICEF avait dû tout mettre en œuvre pour réagir rapidement et efficacement. À cet égard, elles ont accueilli avec satisfaction le document de séance sur la préparation aux situations d'urgence, considérant qu'il fallait approfondir le dialogue sur la façon dont les États Membres pourraient, dans le cadre de leurs rôles respectifs, contribuer au mieux aux activités de prévention et de gestion des crises. L'UNICEF devrait jouer un rôle déterminant pour renforcer les liens entre les programmes d'aide humanitaire et de développement afin de réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience et favoriser le relèvement rapide et la transition. L'augmentation des dépenses au niveau des pays au titre de l'action humanitaire appelait une plus grande transparence. Le groupe de délégations attendait avec intérêt le rapport annuel sur l'action humanitaire, qui devait être présenté à la session annuelle de 2018, et a identifié certains domaines dans lesquels la communication pouvait être améliorée. Un autre groupe de délégations a demandé qu'on accorde un rang plus élevé de priorité au renforcement de la résilience dans les programmes de développement à long terme.

53. Lors des déclarations générales, plusieurs délégations ont souligné que l'UNICEF devrait s'attacher à conjuguer ses compétences humanitaires et ses compétences en matière de développement, ce qui impliquerait notamment que sa direction réponde plus efficacement aux besoins urgents et investisse dans des mesures de préparation, tout en renforçant et reconstruisant les systèmes.

54. S'agissant de l'action humanitaire de l'UNICEF, les délégations lui ont notamment recommandé de collaborer avec tous les organismes des Nations Unies pour intervenir dans les situations d'urgence ; d'intensifier ses efforts pour accroître l'efficacité et d'indiquer comment il garantissait le meilleur rapport qualité-prix ; de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation de synthèse sur l'action humanitaire de l'UNICEF ; et d'établir des rapports sur l'action humanitaire plus stratégiques et plus tournés vers l'avenir. Ces rapports devraient également porter sur les contributions de l'UNICEF aux processus mondiaux de réforme humanitaire et sur la façon dont l'organisation hiérarchisait les ressources financières et techniques et remédiait aux déficits de financement.

55. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de garantir des ressources prévisibles et souples pour une intervention humanitaire efficace, une délégation faisant part des mesures qu'elle prenait pour améliorer la qualité de son financement en versant une contribution pluriannuelle au fonds humanitaire thématique et une autre signalant le doublement de son budget humanitaire annuel lors de l'année écoulée et son intention de continuer à l'augmenter pendant l'année.

56. Une délégation a souligné le rôle essentiel que jouait l'UNICEF pour réduire les effets de la crise en Syrie sur les enfants, fournir des services essentiels et éviter que cette génération d'enfants syriens ne devienne une génération perdue. La délégation a affirmé que le débat que tiendrait le Conseil d'administration sur la politique révisée d'évaluation de l'UNICEF serait essentiel pour améliorer l'intervention humanitaire.

C. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Descriptifs de programme de pays

Région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

57. Le Directeur régional a présenté le programme relatif à la Jordanie (E/ICEF/2018/P/L.1). Il a salué l'hospitalité dont le pays faisait preuve envers les réfugiés de la région, dont le nombre s'élevait à près de 3 millions et dont la moitié étaient des enfants, en les intégrant notamment au système scolaire public. Il a fait remarquer les progrès considérables de la Jordanie dans des domaines tels que l'éducation primaire pour tous, la gestion de l'eau et de l'assainissement et la baisse des taux de mortalité infantile et post-infantile, et a noté la capacité d'innovation dont la Jordanie faisait preuve dans nombre de ses initiatives de développement dirigées vers les adolescents et les jeunes, notamment en les encourageant à devenir des agents de paix et des acteurs sociaux informés, engagés et sains. Il a rappelé l'intérêt de la portée des travaux du pays à cet égard pour la région et pour la coopération Sud-Sud.

58. Le représentant de la Jordanie a remercié l'équipe de pays à Amman et le personnel de New York pour leur soutien et leur collaboration dans le cadre de l'élaboration du programme de pays, qui était conforme à la stratégie du Gouvernement pour 2025 et mettait l'accent sur les enfants les plus vulnérables et le renforcement de la résilience des familles et des communautés. Il a fait remarquer que la Jordanie était un pays à revenu intermédiaire et s'employait à conserver son bon classement au regard de l'Indice de développement humain. Il a demandé aux États Membres de continuer d'aider le pays à relever les défis auxquels il était confronté, notant que son objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte était souhaitable non seulement pour la Jordanie mais également pour l'ensemble de la région.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

59. Le Directeur régional a présenté les programmes du Ghana (E/ICEF/2018/P/L.2) et de la Mauritanie (E/ICEF/2018/P/L.3) ainsi que le programme commun de Cabo Verde (DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1). Au Ghana, l'UNICEF aiderait le Gouvernement dans le cadre d'un plaidoyer politique axé sur l'équité, de la documentation de solutions innovantes visant à renforcer les systèmes nationaux et d'une prestation de services axée sur les enfants et les adolescents les plus vulnérables. Le programme de la Mauritanie était aligné sur la stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée pour 2016-2030, qui faciliterait la production de données et d'analyses pour mieux appuyer les activités de sensibilisation et de mobilisation des ressources en faveur des enfants, et contribuerait à la mise en œuvre de politiques intersectorielles sur la base d'interventions axées sur l'équité. L'UNICEF a établi un programme commun de pays pour Cabo Verde avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) reposant sur le Programme 2030 et les mandats des trois organismes. Dans le cadre de ce programme, les organismes cités ci-dessus appuieraient le Plan national pour un développement durable pour 2017-2021 en mettant l'accent sur l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation, ainsi que sur des interventions auprès de communautés particulièrement défavorisées, selon une démarche axée sur le cycle biologique de l'enfant. L'UNICEF contribuerait aux quatre priorités de ce programme.

60. Le représentant du Ghana a remercié l'UNICEF d'avoir contribué au net recul de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et à l'augmentation du taux de scolarisation dans le primaire ainsi qu'aux programmes nationaux de protection de l'enfance et de lutte contre la pauvreté. Le nouveau programme de pays permettrait certainement de continuer d'améliorer les résultats dans ces domaines.

61. Compte tenu de la transition récente du pays vers le statut de pays à revenu intermédiaire et de la diminution prévue de l'aide publique au développement qui lui était allouée, l'UNICEF devrait adopter une approche différente dans le cadre de sa collaboration avec le Gouvernement, en conciliant ses mesures de prestation de services avec le renforcement des systèmes. Le Gouvernement attend de l'UNICEF qu'il continue de l'aider à remplir ses obligations vis-à-vis des enfants en vue de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des stratégies nationales de développement pour le bien-être des enfants.

62. Le représentant de la Mauritanie a indiqué que le programme de pays avait été établi dans un contexte régional et interrégional marqué par l'adoption du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La région du Sahel participait à un partenariat sous-régional et travaillait à l'élaboration de politiques publiques visant à relever les défis que représentaient la paix, la sécurité et le développement durable. L'UNICEF jouait un rôle important dans l'accompagnement du Réseau des jeunes du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), auquel participaient également le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, le Niger et la Mauritanie, compte tenu des préoccupations au sujet de la protection sociale et de la protection de l'enfance, en particulier chez les populations vulnérables. Les organisations favorisant la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ont également tenu compte des mesures des différents organismes travaillant avec le G5 Sahel. Le représentant a exprimé la reconnaissance du Gouvernement envers l'UNICEF pour sa coopération, et remercié l'équipe de pays pour son excellent travail et ses efforts continus.

63. Le représentant de Cabo Verde a souligné le rôle crucial joué par le système des Nations Unies dans le processus de développement du pays, le bureau conjoint fournissant des orientations de haut-niveau, intersectorielles et intégrées qui permettaient de mobiliser et coordonner un partenariat stratégique avec le Gouvernement. Pour atteindre les objectifs du Programme 2030, le système des Nations Unies pour le développement devrait fournir des services plus fonctionnels et efficaces et adopter une approche cohérente, intégrée et universelle. La délégation a remercié le Secrétaire général pour ses efforts visant à repositionner le système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

64. Le représentant a indiqué que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources tant pour le PNUAD que pour les programmes de pays était source de préoccupation. Il fallait réfléchir à des méthodes de financement plus souples et plus prévisibles. La mobilisation de fonds serait un facteur clef pour la mise en œuvre intégrale du programme commun et une aide spéciale serait nécessaire pour mobiliser des financements novateurs et combler l'écart.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/1 (voir annexe).

D. Plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021

66. La Directrice générale a fait quelques brèves remarques, en soulignant que l'évaluation devait être considérée comme un outil d'apprentissage. L'UNICEF examinerait la rapidité, l'orientation et la portée des évaluations, éventuellement en proposant un sujet à évaluer tous les 30 jours, afin de faire de cet outil, un levier majeur de l'organisation, lié à son programme d'apprentissage.

67. À la suite des remarques de la Directrice générale, la Directrice générale adjointe à la gestion a présenté le plan (E/ICEF/2018/3), suivie du Directeur du Bureau de l'évaluation.

68. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour son suivi des recommandations issues des évaluations du plan précédent et s'est réjoui de son intention de relever la qualité des évaluations et de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies pour renforcer les capacités nationales d'évaluation.

69. Elles ont également salué les progrès accomplis dans l'évaluation du travail réalisé par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire, en particulier l'évaluation annuelle des situations d'urgence de niveau 3. Elles se sont félicitées des évaluations humanitaires prévues au titre de chaque objectif du Plan stratégique.

70. Le groupe de délégations s'est inquiété de la diminution du nombre d'évaluations prévues pour la période 2018-2021 par rapport à la période 2014-2017, et du report de plusieurs évaluations de la période précédente. Une délégation a demandé à l'UNICEF de veiller à ce que les évaluations soient effectuées dans les délais prévus, d'autant que le nombre des évaluations prévues pour 2020 et 2021 avait augmenté. Le Directeur a répondu qu'il était commun de reporter les évaluations qui n'avaient pas pu être terminées lors de la période précédente. En outre, dans le plan précédent, il était indiqué quand les évaluations commenceraient, mais pas quand elles se termineraient, en partant du principe que certaines seraient poursuivies lors de la période suivante. Il importait aussi d'anticiper les retards, en particulier dans les contextes de crise humanitaire, où il n'était pas inhabituel que des sites du programme soient temporairement inaccessibles. Il a souligné que le Bureau de l'évaluation partageait toujours ces informations avec le Conseil d'administration. S'agissant de l'augmentation du nombre d'évaluations prévues pour 2020 et 2021, il serait trop tôt pour évaluer certains domaines du Plan stratégique avant ces dates.

71. Le groupe de délégations a déclaré qu'il fallait allouer des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation pour assurer la qualité, mais a noté que le Plan mentionnait le risque de retards dans la réalisation des évaluations si les ressources étaient inférieures aux prévisions. Elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont les actuelles directives harmonisées de recouvrement des coûts avaient contribué aux évaluations et comment des ajustements permettraient de mobiliser des ressources suffisantes. La Directrice générale adjointe a répondu que le financement des évaluations provenait en partie du mécanisme budgétaire institutionnel de recouvrement des coûts, et qu'un fonds de financement commun des évaluations était en train d'être mis en place et serait présenté à l'atelier qui se tiendrait la semaine suivante. Elle a ajouté que, comme d'autres domaines, les évaluations devaient être efficaces et rentables, ce qui impliquait notamment de choisir d'avoir recours à un grand cabinet ou à un consultant individuel, pour effectuer des évaluations en temps réel et éviter les retards.

72. Le groupe de délégations a également demandé pourquoi le Plan ne comprenait pas le financement d'études méthodologiques. Le Directeur a répondu que le plan

contenait une partie sur les études méthodologiques et que ce financement était partiellement couvert au titre des évaluations des programmes de pays, conformément à la tendance qui voulait que l'on effectue plus d'évaluations en temps réel.

73. Le groupe de délégations a noté qu'une seule évaluation avait été consacrée à l'égalité des sexes et a exhorté à tenir compte de cette question et d'autres questions relatives à l'égalité dans toutes les évaluations. Le Directeur a répondu que l'égalité des sexes était l'un des critères utilisés dans toutes les évaluations et que celle du Plan d'action pour l'égalité des sexes permettait une évaluation globale des travaux de l'UNICEF dans ce domaine. Les délégations concernées se sont félicitées des cinq évaluations conjointes prévues avec le PNUD, le FNUAP et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et ont souligné qu'il était indispensable de renforcer la collaboration afin de réaliser les objectifs de développement durable. Elles ont demandé qu'une évaluation conjointe soit menée dans les cinq domaines de collaboration définis dans le chapitre commun du Plan stratégique.

74. Elles ont aussi demandé qu'une réponse de la direction accompagne chaque rapport d'évaluation, qu'un bilan de l'application des mesures figure dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation et que plusieurs options leur soient proposées concernant les évaluations et les réponses de la direction dont serait saisi le Conseil lors de ses sessions de l'année suivante. Le Directeur a répondu que la mise en œuvre des réponses de la direction figurerait dans le rapport annuel. Il a demandé qu'il soit fait plus preuve d'une plus grande souplesse au sujet des évaluations qui seraient présentées lors des sessions du Conseil.

75. Enfin, le groupe de délégations a fait remarquer que le rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé » (A/72/684-E/2018/7) mentionnait l'objectif de la mise en place d'une fonction d'évaluation indépendante à l'échelle du système. Elles ont encouragé le Bureau de l'évaluation à contribuer à cet objectif. Le Directeur a répondu que l'UNICEF travaillait activement avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de contribuer aux débats en cours sur la fonction d'évaluation à l'échelle du système.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/2 (voir annexe).

E. Plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF

77. Après une déclaration liminaire de la Directrice générale adjointe à la gestion, le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le plan d'action.

78. Un groupe de délégations et une autre délégation ont indiqué que, d'après des examens de la fonction d'évaluation menés notamment par le Corps commun d'inspection, le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, certains domaines de la nouvelle politique d'évaluation devaient être examinés de manière plus approfondie, à savoir la conformité et l'harmonisation de cette politique avec celles des autres fonds et programmes, l'indépendance du Bureau de l'évaluation dans le cadre de la nomination de son Directeur, en accord avec le Conseil d'administration, le rapport hiérarchique entre le Bureau et le Conseil, la sélection des sujets d'évaluation par le Conseil, l'utilisation de l'évaluation pour l'apprentissage, la

direction et la responsabilisation à l'échelle internationale et à l'échelle des pays pour servir à l'ensemble du système, le renforcement des capacités d'évaluation et du professionnalisme au sein de l'UNICEF, y compris des capacités nationales, l'éclaircissement de la manière dont le cadre logique de l'évaluation serait contrôlé et évalué, la poursuite de l'élaboration des interactions, des attributions et des responsabilités des trois niveaux de la fonction d'évaluation et la manière dont la nouvelle politique permettrait de promouvoir l'utilisation de meilleures technologies.

79. Une délégation a déclaré que les réformes proposées de l'évaluation et du Plan stratégique étaient conformes aux attentes des États Membres. La méthode, les outils et le dispositif de responsabilisation proposés correspondaient à ceux que les autres fonds et programmes, tels le PNUD, avaient adoptés et semblaient convenir pour obtenir les résultats escomptés.

80. Compte tenu de l'importance de la politique d'évaluation, les délégations ont exhorté l'UNICEF à donner aux États Membres assez de temps pour examiner le projet et se concerter.

81. Lors des déclarations prononcées par les pays à l'ouverture de la session, un groupe de délégations a salué les mesures que l'UNICEF avait continué de mettre en œuvre pour améliorer la vie de millions d'enfants, tout en encourageant l'organisation à poursuivre son évolution institutionnelle et à tirer des leçons de ses progrès et de ses problèmes dans le cadre d'un processus d'évaluation afin d'améliorer encore ses services au niveau national.

82. Une délégation a affirmé que la contribution essentielle de l'évaluation à l'apprentissage et à l'amélioration de la prise de décisions et de la responsabilisation ainsi qu'au renforcement de l'efficacité. La délégation espérait que l'UNICEF reverrait la méthode d'évaluation des programmes de pays et demanderait leurs avis aux membres et pays de programme du Conseil d'administration et que, lors de la révision de sa politique d'évaluation, il prendrait pleinement en considération la situation réelle à laquelle les équipes de pays faisaient face.

83. La Directrice générale adjointe a fait savoir qu'elle se réjouissait à l'idée de la tenue le 12 février 2018 de l'atelier avec les États Membres. Cette rencontre permettrait de fournir davantage de précisions sur la question, qui seraient utiles pour les États Membres ainsi que pour l'UNICEF. Elle a souligné que la nouvelle politique d'évaluation serait un bon facteur de cohérence au sein de l'UNICEF, dans la mesure où elle permettrait de définir clairement les responsabilités et les capacités nécessaires. Son approbation rapide était donc essentielle pour la mise en œuvre efficace des réformes. L'organisation mettrait tout en œuvre pour examiner rapidement le projet et se concerter avec les États Membres en vue d'atteindre cet objectif.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/2 (voir annexe).

F. Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration

Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016

85. Après la présentation du rapport de synthèse sur les évaluations (dont le résumé est publié sous la cote [E/ICEF/2018/4](#)) par le Directeur du Bureau de l'évaluation, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté la suite donnée à ce rapport par l'administration ([E/ICEF/2018/5](#)).

86. Un groupe de délégations a salué l'action humanitaire de grande envergure menée par l'UNICEF entre 2010 et 2016, dont il est fait état dans le rapport de synthèse sur les évaluations, et félicité l'organisation des améliorations et progrès importants constatés dans ledit rapport.

87. Les délégations concernées ont noté qu'en 2016 le Fonds avait mené 344 interventions humanitaires dans un total de 108 pays, nombre impressionnant qui reflétait l'augmentation de la fréquence et de la complexité des crises et leur caractère de plus en plus répétitif. Elles ont appelé à redoubler d'efforts pour prévenir les crises ou, au moins, pour mieux y répondre. Compte tenu de cette évolution, elles ont regretté que seulement 12 % des évaluations réalisées entre 2010 et 2016 aient porté sur l'action humanitaire, ce pourcentage étant nettement inférieur à la part du budget correspondante. Elles se sont donc félicitées du plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021, dans lequel l'UNICEF s'est engagé à accroître le pourcentage en question et ont exhorté l'organisation à consacrer à ses activités d'évaluation 1 % au moins des fonds alloués aux programmes, comme elle s'y était engagée en application de précédentes décisions du Conseil d'administration.

88. Le rapport de synthèse passait en revue certains aspects importants des obstacles auxquels l'UNICEF continuait de se heurter lorsqu'il cherchait à monter des opérations de grande ampleur pour venir en aide à des enfants dans des situations complexes, tout en maintenant son attachement aux principes humanitaires et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Le groupe de délégations a regretté que ces questions n'aient été abordées que dans un petit nombre des évaluations analysées dans le rapport. Afin de garantir le respect de ces principes, elles ont demandé à l'UNICEF d'actualiser ses Principaux engagements de façon que ceux-ci obéissent à une logique plus claire dans certains contextes opérationnels et reflètent un cadre stratégique bien défini pour l'intervention de l'organisation dans les crises prolongées et l'intégration de son action humanitaire et de ses activités de développement. Une délégation a demandé au secrétariat quel calendrier était envisagé pour l'actualisation des Principaux engagements. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a répondu qu'une étude des modifications à apporter aux Principaux engagements était déjà en cours, parallèlement à un examen des procédures d'urgence de niveau 2 et 3. Étant donné que la révision en profondeur des Principaux engagements souhaitée par le secrétariat, en particulier pour ce qui était des urgences sanitaires et des crises prolongées, prendrait sans doute un certain temps, le Directeur a proposé au Conseil d'administration de lui faire un point au début de 2019.

89. Le groupe de délégations s'est félicité de la détermination de l'UNICEF à redéfinir les critères pris en compte pour choisir les interventions humanitaires, y compris les situations d'urgence de niveau 1, à soumettre à une évaluation et de sa volonté de progresser dans l'évaluation à la fois des liens entre programmes humanitaires et programmes de développement et des aspects humanitaires moins couverts jusqu'ici, en s'intéressant tout particulièrement aux programmes innovants et stratégiques.

90. Les délégations concernées ont pris note du constat selon lequel il fallait améliorer les partenariats dans le domaine humanitaire, y compris avec les autres entités des Nations Unies, et relevé l'absence de recommandations sur la question tant dans le rapport que dans la réponse de l'administration. Elles ont demandé que l'UNICEF fasse une plus large place aux partenariats dans ses programmes et que les évaluations continuent de fournir des informations concrètes sur la coordination, la collaboration et la contribution aux résultats collectifs dans le domaine humanitaire,

qui constituait un aspect clef du programme de réforme du Secrétaire général. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que l'UNICEF avait fait des progrès dans l'établissement de partenariats avec des organisations humanitaires locales et était déterminé à renforcer la capacité d'intervention de ses partenaires locaux et nationaux. Le Directeur général adjoint chargé des programmes a ajouté que, dans le cadre de ses interventions humanitaires, l'UNICEF travaillait en effet en étroite collaboration et concertation avec ses partenaires. Il a donné comme exemple la collaboration de l'organisation avec le Programme alimentaire mondial, sans laquelle la lutte contre la malnutrition aiguë sévère n'aurait pas pu être menée aussi efficacement.

91. Le groupe de délégations s'est félicité que le rapport mette l'accent sur l'évaluation des besoins et a encouragé l'UNICEF à continuer de placer les besoins au cœur de ses interventions, notamment en remédiant aux faiblesses structurelles de ses programmes et en améliorant la gestion axée sur les résultats, les mécanismes d'action concertée et les capacités d'évaluation conjointe.

92. Notant que le rapport mettait en évidence un manque de régularité dans la mise en œuvre des mesures visant à garantir l'équité, le groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à renforcer la prise en compte de cette question dans ses interventions humanitaires et à veiller à ce que les mesures prises en ce sens s'appuient sur des données satisfaisantes et ventilées par sexe, par âge et par incapacité.

93. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a reconnu qu'il importait d'évaluer les besoins et de disposer de données ventilées, soulignant le lien de ces dernières avec la question de l'équité. Il a ajouté que l'UNICEF était résolu à prendre davantage en considération ces aspects, tant dans ses propres activités que dans les activités des groupes qu'il dirigeait.

94. Le groupe de délégations a exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts pour garantir la meilleure sortie possible de la gestion de crise, prévenir et enrayer les situations d'urgence prolongées et renforcer la résilience à long terme. Elles ont demandé à l'organisation de veiller à ce qu'il soit tenu compte de ces impératifs dans la conception de ses programmes autant que faire se peut, sur la base d'évaluations spécifiques. Le Directeur général adjoint a fait observer que la conception des programmes ne prenait tout son sens que si ces programmes étaient financés.

95. Prenant note du constat du rapport selon lequel il était impossible de savoir si la suite donnée par l'administration aux évaluations de l'action humanitaire avait conduit à des changements organisationnels, le groupe de délégations a demandé à l'UNICEF d'informer le Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2019, de l'état d'avancement des mesures qu'il s'était engagé à prendre.

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/2 (voir annexe).

G. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

97. Le Conseil d'administration était saisi des rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'année terminée le 31 décembre 2016, du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/72/5/Add.3), du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/537) et du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le

Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ([A/72/355/Add.1](#)).

98. Après les observations liminaires de la Directrice générale adjointe chargée de la gestion, le Directeur de l'audit externe (Inde) et Président du Comité des opérations d'audit a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le Contrôleur a ensuite présenté le rapport financier et les états financiers vérifiés et fait des observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

99. Le représentant du Comité des commissaires aux comptes a indiqué que ce dernier avait formulé une opinion sans réserve à l'égard de l'UNICEF et constaté, dans ses conclusions générales, que l'organisation avait pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ces dernières années. Des lacunes avaient toutefois été relevées dans certains domaines.

100. Un groupe de délégations a félicité l'UNICEF d'avoir de nouveau obtenu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes, sans modifications. Elles ont pris note de l'augmentation sensible du taux d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour la période 2015-2016 et indiqué qu'elles apprécierait une réponse formelle de l'administration au rapport du Comité des commissaires aux comptes, qui permettrait à l'UNICEF de présenter ses avancées dans la mise en œuvre des recommandations et favoriserait des échanges réguliers et transparents avec les États Membres.

101. Tout en accueillant avec satisfaction la volonté de l'UNICEF d'intensifier la collecte de fonds, le groupe de délégations a encouragé l'administration à rester prudente dans ses prévisions de recettes à des fins budgétaires. Elles ont apprécié les informations fournies sur les cas de fraude et de présomption de fraude et accueilli favorablement les mesures prises pour recouvrer un plus grand pourcentage des pertes. Elles ont exhorté l'UNICEF à continuer de rationaliser ses relations avec les comités nationaux. Elles l'ont également encouragé à prendre des mesures concrètes aux fins de la mise en œuvre intégrale et du renforcement du mécanisme de suivi de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et l'ont exhorté à respecter les directives relatives aux coûts imputés au budget-programme pour éviter une diminution des fonds alloués à l'exécution des programmes et accroître la transparence.

102. Les délégations concernées ont indiqué qu'elles souhaiterait recevoir des informations supplémentaires sur les résultats de la stratégie de placements de l'UNICEF pour l'assurance maladie après la cessation de service. Elles ont souscrit à l'observation des commissaires aux comptes concernant la nécessité de garantir la conformité des placements avec les politiques financières de l'organisation et de recourir davantage aux contrats à long terme. Elles ont vivement encouragé l'UNICEF à renforcer les contrôles internes relatifs aux fiches de fournisseur. Elles ont également fait état des problèmes qui risquaient d'engendrer des retards dans les interventions d'urgence et dans l'exécution des programmes et compromettaient le rapport coût-résultats et encouragé l'UNICEF à y remédier. Elles ont souligné qu'il importait de conclure les enquêtes en temps utile et exhorté l'UNICEF à s'attacher en priorité à pourvoir les postes qui étaient vacants dans son Bureau de l'audit interne et des investigations.

103. Prenant la parole à titre individuel, une délégation du groupe a demandé sur quelles données l'UNICEF s'était appuyé pour conclure que la baisse des contributions aux programmes ordinaires s'expliquait par le fait que les donateurs accordaient la priorité aux programmes d'urgence.

104. La Directrice générale a répondu que la possibilité d'une réponse formelle de l'administration au rapport avait déjà été examinée et avait fait l'objet d'une évaluation favorable. L'UNICEF prendrait en considération les recommandations et suggestions importantes qui lui avaient été faites concernant les cas de fraude et de présomption de fraude, la rationalisation de ses relations avec les comités nationaux, les transferts de fonds, la stratégie de placements, les fiches de fournisseur, la gestion des approvisionnements et l'audit et les enquêtes. Toutes ces questions s'inscrivaient dans les efforts que l'organisation déployait pour renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence et pour simplifier ses procédures. L'UNICEF n'avait cessé de s'employer à simplifier et accélérer ses procédures internes, améliorer l'utilisation des ressources et réduire les formalités administratives.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/3 (voir annexe).

H. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018

106. Après un exposé liminaire du Directeur général adjoint chargé des partenariats, le Directeur de la Division de la collecte de fonds et des partenariats a présenté le programme de travail et le projet de budget pour 2018 ([E/ICEF/2018/AB/L.1](#)).

107. Un groupe de délégations a pris acte du caractère ambitieux des objectifs relatifs à la collecte de fonds exposés dans le document, qui représentaient une augmentation de 7,5 % par rapport au budget de 2017. Elles ont souhaité savoir si les prévisions liées aux créations de poste couvraient les quatre années et si le personnel travaillerait sur la question de la collaboration non financière avec le secteur privé, en particulier au niveau local. Elles ont également demandé des renseignements sur a) l'établissement de rapports aux fins d'une meilleure évaluation des avancées réalisées dans l'exécution des six grands résultats définis dans le plan de travail et des objectifs s'y rattachant et b) les indicateurs utilisés pour déterminer l'efficacité et l'incidence de l'utilisation des fonds

108. Plus généralement, les délégations concernées ont demandé des informations supplémentaires sur la manière dont l'UNICEF entendait tirer parti du rayonnement et de l'influence des entreprises du secteur privé et garantirait que ces partenariats respectent ses principes en matière de protection des droits de l'enfant. Elle ont également demandé des précisions sur les projets visant à placer le secteur privé au cœur du débat plus large sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement et sur la manière dont la collaboration avec le secteur privé conduirait à la mise au point de nouvelles technologies et favoriserait l'innovation au service des enfants et des familles.

109. Le Président du Groupe permanent des comités nationaux a indiqué que, selon les dernières estimations, les comités nationaux étaient entrés pour environ 84 % dans le montant total des produits de l'UNICEF provenant du secteur privé en 2017, dont 637 millions de dollars au titre des ressources ordinaires. Dans le Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé, il était souligné que les résultats en 2018 dépendraient largement des activités des comités.

110. Étant donné que le rôle qu'ils jouaient n'était plus à démontrer et prenait de plus en plus d'importance, les comités nationaux souhaiteraient, dans le cadre des travaux de modernisation de la structure de gouvernance de l'UNICEF, pouvoir étudier plus avant la question de leur représentation dans ladite structure.

111. Dans ses observations au titre d'un autre point, le représentant du Comité des commissaires aux comptes a déclaré que le Comité souscrivait aux conclusions du Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2014-2017, selon lesquelles toutes les possibilités de collecter des fonds auprès du secteur privé n'avaient pas encore été exploitées.

112. En réponse aux observations formulées par le groupe de délégations, le Directeur a déclaré que le plan de travail avait été élaboré à partir de données fiables. Ces dernières années, les bureaux extérieurs de l'UNICEF avaient connu une croissance beaucoup plus rapide que les comités nationaux et tout tendait à prouver que le plan serait fructueux si l'UNICEF affectait 35 % de ses effectifs à proximité ou à l'intérieur même de ces marchés et consacrait à ceux-ci une part importante de ses mises de fonds. Pour atteindre les objectifs des quatre années à venir, une augmentation de 12 % du nombre de postes avait été demandée, l'objectif étant de concentrer les investissements en début de période et d'atteindre un public plus large. Dans les années à venir, la Division rendrait compte des résultats obtenus grâce aux activités de collaboration.

113. Le Directeur a souligné qu'il serait essentiel, pour mettre en œuvre le Programme 2030, notamment l'objectif de développement durable n° 17, de modifier les méthodes de collaboration avec le secteur privé. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 prévoyait un changement de stratégie, notamment pour mieux tirer parti de la puissance du secteur privé, et la Division rendrait compte dans son rapport annuel des principaux indicateurs de résultats correspondants. Des informations seraient également fournies sur les moyens de déterminer l'emploi et l'incidence des fonds.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2018/4 (voir annexe).

I. Questions diverses

Liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2018

115. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste provisoire des points de l'ordre du jour de la session annuelle de 2018.

J. Adoption des projets de décision

116. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2018/1 à 2018/4 (voir annexe).

K. Déclarations finales de la Directrice générale de l'UNICEF et du Président du Conseil d'administration

117. La Directrice générale a remercié les participants du chaleureux accueil qu'ils lui avaient réservé. Elle a salué les idées et points de vue qu'ils avaient exprimés et était certaine qu'il en allait de même de l'organisation dans son ensemble.

118. Elle a souligné l'importance cruciale du soutien et des idées du Conseil d'administration à l'heure où l'UNICEF entrait dans la première année de son Plan stratégique pour 2018-2021. L'organisation se félicitait tout particulièrement de l'appui apporté par le Conseil d'administration au programme de réforme du Secrétaire général. Elle s'efforçait de parvenir à des résultats globaux et de gagner en

efficacité, en évitant de mener des activités faisant double emploi avec celles des organisations apparentées. Elle avait pris acte des préoccupations du Conseil d'administration et s'employait à mettre en œuvre le chapitre commun du Plan stratégique.

119. La Directrice générale a déclaré que l'UNICEF appréciait les recommandations du Conseil d'administration sur l'action humanitaire, en particulier celle qui prônait le réexamen par l'organisation de ses activités d'urgence à court terme dans une perspective à long terme. Elle a noté que, si sa principale vocation serait toujours d'œuvrer au service des enfants dans des situations d'urgence complexes et d'une grande instabilité, l'UNICEF, en aidant les populations locales à reconstruire les écoles, les réseaux de distribution d'eau ou encore les systèmes d'accès aux soins et à la nourriture au lendemain d'une catastrophe, contribuait non seulement à renforcer la capacité de résistance de ces populations, mais participait également à leur développement à long terme. A l'heure où elle continuait de faire porter davantage ses efforts sur le continuum action humanitaire-développement, l'organisation apprécierait toute contribution des États Membres, notamment sur les programmes mis en place sur leur territoire.

120. La Directrice générale a remercié les membres du Conseil d'administration du soutien qu'ils apportaient aux efforts de l'UNICEF en faveur de l'adolescence. Alors que l'organisation s'employait avec une détermination renouvelée à mener à bien ses activités portant sur la première décennie de vie des enfants, en intensifiant notamment ses activités relatives au développement du jeune enfant, elle devait également multiplier ses efforts en faveur des jeunes dans leur deuxième décennie de vie, que ce soit en matière d'éducation, de formation professionnelle ou de perspectives d'emploi. Il en allait de l'avenir du monde. Compte tenu de l'expertise et des moyens dont disposaient certaines organisations apparentées dans ce domaine, un renforcement de la coopération interinstitutions en faveur des adolescents s'imposait, conformément aux engagements pris dans le chapitre commun.

121. La Directrice générale a déclaré que, pendant cette session du Conseil d'administration, la toute première à laquelle elle participait, elle avait pris conscience de l'engagement fort des participants et de l'existence d'un véritable partenariat entre le Conseil d'administration et l'UNICEF. L'appui que le premier apportait au second ne portait pas seulement sur les programmes, à savoir l'objet des activités de l'organisation, ni sur sa stratégie financière et de financement, à savoir les modalités de mise en œuvre desdites activités, mais visait également tous ceux qui en étaient les artisans. Soutenir ainsi le personnel de l'UNICEF, dans les bureaux de pays et à New York, c'était soutenir les enfants et les jeunes du monde entier. L'UNICEF formait une équipe et la Directrice générale a remercié le Président et les Vice-présidents du Conseil d'administration, les États Membres, les facilitateurs et le personnel des services de conférence, dont l'aide avait été très précieuse pendant cette session, d'en faire partie.

122. Le Président a fait remarquer que la première session ordinaire de 2018 était la première session du Conseil d'administration depuis le début de la mise en œuvre du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021, qui portait non seulement sur les quatre années à venir, mais bien au-delà, jusqu'à 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a souligné que la réussite de l'UNICEF dépendrait de la volonté et de l'esprit d'initiative dont feraient preuve un grand nombre d'acteurs, notamment les gouvernements, la société civile et les partenaires du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les particuliers qui faisaient des dons et les membres du personnel de l'UNICEF partout dans le monde. Elle dépendrait

également de la participation des enfants, qui bénéficieraient ou pâtiraient plus que quiconque de la réussite ou de l'échec de l'organisation.

123. Le Président a récapitulé certaines des questions examinées au cours de la session. Les participants s'étaient félicités des avancées réalisées, telles que la réduction continue de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant ou encore la volonté nouvelle d'investir dans la préparation aux situations d'urgence, mais ils avaient également pris la mesure des difficultés rencontrées, par exemple dans la lutte contre le VIH/sida chez les adolescents. Il a souligné le nombre sans précédent de crises humanitaires qui sévissaient dans le monde et avaient touché plus d'un demi-milliard d'enfants en 2016. Dans ce contexte, il a reconnu l'intérêt du rapport de synthèse sur les évaluations de l'action humanitaire de l'UNICEF, dans lequel il était fait état de plusieurs interventions menées avec succès dans des situations d'extrême urgence, mais également d'autres interventions dont les résultats étaient préoccupants, et des recommandations étaient formulées à des fins d'amélioration. L'analyse conduite dans ce rapport était d'une importance capitale pour tous ceux qui élaboraient les programmes, définissaient les grandes lignes des politiques et mettaient au point les stratégies financières, d'autant qu'une part croissante du budget de l'UNICEF était consacrée à l'action humanitaire.

124. Le Président a noté que l'évaluation était l'une des clefs du succès d'un programme. Dans un contexte de réduction budgétaire, il était essentiel de savoir ce qui fonctionnait ou pas et pourquoi, et de le savoir rapidement de façon à pouvoir rectifier le tir. Il s'est félicité de ce que les évaluations prévues pour les quatre années à venir coïncident globalement avec les objectifs du Plan stratégique et les domaines transversaux d'une importance déterminante, et a annoncé que les leçons qui en seraient tirées se révéleraient précieuses pour améliorer les résultats. Il a également noté le consensus qui s'était fait jour sur la nécessité de faire de l'évaluation une priorité, de l'inscrire au budget et de recueillir les données ventilées requises.

125. Le Président a indiqué qu'il avait été impressionné par la qualité des présentations, l'exhaustivité des rapports, le niveau des débats et la compétence et la passion avec lesquelles les membres du Conseil d'administration s'étaient attelés à la tâche pendant la session. C'était de très bon augure pour les accomplissements que l'on pouvait attendre du Conseil d'administration et de l'UNICEF, œuvrant ensemble, pendant l'année à venir.

126. Le Président a de nouveau souhaité la bienvenue à la Directrice générale, qui participait à sa première session du Conseil d'administration. Il a remercié ses collègues du Bureau et les membres du Conseil d'administration ainsi que les directeurs généraux adjoints, le personnel du Bureau du Secrétaire du Conseil d'administration et celui du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences de l'Organisation des Nations Unies, qui avaient contribué au succès de la session. Pour finir, il a remercié l'ensemble des membres du personnel de l'UNICEF actifs aux quatre coins du monde, dont l'engagement, l'enthousiasme et la foi en un avenir meilleur pour les enfants insufflaient à l'organisation son souffle vital.

127. En conclusion, il a déclaré qu'il était impatient que tous unissent leurs efforts pendant l'année à venir, animés par l'espoir et une volonté nouvelle.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2018

2018/1

Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration,

1. *Note* que les descriptifs de programme de pays, y compris les budgets indicatifs globaux, pour le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie ([E/ICEF/2018/P/L.1](#) à [E/ICEF/2018/P/L.3](#)) ont été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 13 novembre au 1^{er} décembre 2017 et que le descriptif de programme commun de pays, y compris le budget indicatif global, pour Cabo Verde ([DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1](#)) a été mis à la disposition des États Membres pour commentaires et contributions du 30 octobre au 17 novembre 2017, conformément à sa décision 2014/1 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays ;

2. *Approuve* selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa décision 2014/1, les descriptifs de programme de pays, accompagné d'un budget indicatif global, concernant le Ghana, la Jordanie et la Mauritanie ([E/ICEF/2018/P/L.1](#) à [E/ICEF/2018/P/L.3](#)) et le descriptif de programme commun de pays, accompagné d'un budget indicatif global, pour Cabo Verde ([DP/FPA/OPS-ICEF/CCPD/2018/CPV/1](#)).

*Première session ordinaire
6 février 2018*

2018/2

Rapport d'évaluation et suite donnée par l'administration, plan d'action relatif à la révision de la politique d'évaluation de l'UNICEF et plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport de synthèse sur les évaluations intitulé « Amélioration des interventions en cas d'urgence : synthèse des évaluations de l'action humanitaire réalisées par l'UNICEF sur la période 2010-2016 » et du résumé correspondant ([E/ICEF/2018/4](#)), y compris des constatations, conclusions et recommandations qu'il contient ;

2. *Accueille favorablement* la réponse de l'administration au rapport de synthèse sur les évaluations ([E/ICEF/2018/5](#)), y compris les mesures visant à améliorer les performances dans les contextes humanitaires et à renforcer les orientations générales et la programmation ;

3. *Prie* l'UNICEF de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2019, un rapport sur l'état d'avancement des mesures qu'il s'est engagé à appliquer dans la réponse de son administration au rapport de synthèse sur l'évaluation ;

4. *Accueille favorablement* le plan relatif aux évaluations mondiales pour 2018-2021 ([E/ICEF/2018/3](#)) ;

5. *Prie* l'UNICEF de continuer de faire fond sur les enseignements tirés des études, rapports d'évaluation et suites données par l'administration précédents en vue d'assurer l'efficacité des évaluations prévues ;
6. *Prie également* l'UNICEF de présenter, avec chaque rapport d'évaluation, une réponse officielle de l'administration accompagnée d'un descriptif des mesures prévues et d'un calendrier d'application ;
7. *Prie en outre* l'UNICEF de faire figurer dans le rapport annuel sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF une présentation détaillée de l'application des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation et acceptées par l'administration à des fins de suivi, y compris toute difficulté rencontrée dans l'application ;
8. *Prie* l'UNICEF de chercher des solutions avec les autres organismes des Nations Unies pour mener des évaluations conjointes des programmations conjointes ainsi que du chapitre commun du Plan stratégique 2018-2021 ;
9. *Approuve* le plan relatif aux évaluations mondiales pour la période 2018-2021 ;
10. *Se félicite* des préparatifs de la politique révisée d'évaluation de l'UNICEF, y compris des projets de consultation des États Membres ; prie l'UNICEF de faire fond sur les décisions, évaluations, rapports et examens précédents pour renforcer l'indépendance, la crédibilité, l'efficacité, l'utilité de la fonction d'évaluation ainsi que les ressources employées ; et prie également l'UNICEF de présenter ladite politique pour examen et décision à la session annuelle de 2018.

*Première session ordinaire
7 février 2018*

2018/3

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 (A/72/5/Add.3), ainsi que des recommandations relatives à des exercices antérieurs ;
2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'UNICEF pour l'année 2016 ;
3. *Prend note* du constat du Comité des commissaires aux comptes selon lequel, ces dernières années, l'UNICEF a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations ;
4. *Encourage* l'UNICEF à appliquer en priorité les sept principales recommandations d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
5. *Encourage également* l'UNICEF à appliquer intégralement les recommandations formulées dans les rapports précédents du Comité des commissaires aux comptes, et en particulier à redoubler d'efforts s'agissant des domaines concernés par des recommandations formulées à plusieurs reprises ;

6. *Prie* l'UNICEF de poursuivre ses efforts visant à prévenir et à détecter les cas de fraude, à étudier en profondeur les circonstances qui ont mené à ces fraudes afin de réduire au minimum les risques futurs et à renforcer les mesures prises en vue de récupérer les fonds ;

7. *Prie également* la Directrice générale d'apporter une réponse distincte aux principales constatations et recommandations figurant dans le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, et de soumettre ce rapport au Conseil d'administration, accompagné du rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes, à compter de la première session ordinaire de 2019.

*Première session ordinaire
7 février 2018*

2018/4

Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : programme de travail et projet de budget pour 2018

A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'année budgétaire 2018 (activités entreprises à des fins spéciales)

Le Conseil d'administration,

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2018 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) un budget pour les activités entreprises à des fins spéciales d'un montant de 223 millions de dollars, réparti comme suit ;

(En millions de dollars des États-Unis)

Charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes aux mises de fonds	105,0
Autres charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds dans le secteur privé	64,4
Total des charges à des fins spéciales (ressources ordinaires) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	169,4
Charges à des fins spéciales (autres ressources) afférentes à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé	53,6
Total des charges à des fins spéciales	223,0

2. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III ;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires au titre des ressources ordinaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés ;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2018 ;

3. *Invite* la Directrice générale à identifier et à tirer parti des nouveaux marchés, le cas échéant, entre deux sessions et d'en informer le Conseil ;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter, dans le cadre de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2018-2021, un examen des effets concrets de sa coopération non financière avec le secteur privé et, en 2021, un examen des résultats des fonds d'investissement.

B. Produits prévus au budget pour 2018

Le Conseil d'administration,

Note que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 s'élève à 1,6 milliard de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2018/AB/L.1](#).

C. Politique générale

Le Conseil d'administration,

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 105 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2018 ;

2. *Approuve* également l'ouverture d'un crédit de 16,9 millions de dollars (soit 10 % des crédits ouverts pour les activités entreprises à des fins spéciales au titre des ressources ordinaires, d'un montant de 169,4 millions de dollars) pour le mois de janvier 2019, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2019.

*Première session ordinaire
7 février 2018*